



Association canadienne de la construction

Mémoire officiel en prévision du Budget fédéral 2026



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

Recommandation 1 : Veiller à ce que les politiques nationales en matière de main-d'œuvre offrent une parité de financement représentative (p. ex., contreparties de valeur équivalentes dans le cadre de programmes comme le PFIMS, destinées à leurs homologues non-syndiqués de l'ensemble du secteur de la construction).

Recommandation 2 : Entreprendre des réformes ciblées du système d'immigration, en partenariat avec le secteur de la construction, afin de mieux harmoniser les programmes d'immigration avec la sélection des nouveaux arrivants aux besoins actuels du marché du travail.

Recommandation 3 : Moderniser les modèles d'appels d'offres et de marchés publics du Canada afin d'optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables, tout en renforçant l'innovation, l'équité et la transparence.

Recommandation 4 : Adopter et promouvoir l'utilisation des documents normalisés du Comité canadien des documents de construction (CCDC) afin de simplifier les marchés publics, d'accroître la participation et de réduire les coûts de construction.

Recommandation 5 : Réévaluer la procédure d'attribution de cote de sécurité utilisée pour les marchés de construction afin de garantir une concurrence loyale, et pour que les projets soient livrés dans les délais impartis.

Comité permanent des finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Présenté par l'entremise du site Web du Comité : <https://www.ourcommons.ca/committee-participation/fr/submit-brief/fina/13385942>

Membres du Comité permanent des finances,

Nous vous remercions de nous offrir l'occasion de formuler des recommandations à l'intention du Comité permanent des finances en prévision du Budget 2026. L'Association canadienne de la construction (ACC) est la voix nationale de l'industrie de la construction au Canada; représentant 18 000 membres grâce à une structure intégrée composée de 57 associations partenaires locales et provinciales.

À notre ère de construction « go, go, go » et dans un contexte de turbulences géopolitiques, le gouvernement a fait de la construction la pierre angulaire de la résilience économique du Canada. Notre secteur emploie plus de 1,63 million de personnes et génère pour l'économie environ 170 milliards \$ par an, soit 7,3 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada, faisant de lui un puissant moteur de croissance nationale. Qu'il s'agisse de réaliser de grands projets de construction nationaux afin de développer notre économie et former la prochaine génération de bâtisseurs canadiens, ou de bâtir les infrastructures de défense essentielles protégeant nos communautés et notre souveraineté, la construction est au cœur des ambitions générationnelles du gouvernement.

Alors que le gouvernement s'efforce de réduire les formalités administratives et d'accélérer la construction de logements et d'infrastructures, il est essentiel qu'une collaboration stratégique s'opère avec l'industrie afin que les politiques et les investissements produisent autant d'avantages sociaux et économiques possibles pour la population canadienne.

Les recommandations de l'ACC sont conçues pour catalyser le mandat du gouvernement visant à protéger, à bâtir et à transformer l'économie du Canada. Nos demandes ciblent des obstacles clés et, si elles sont résolues par une intervention gouvernementale, pourraient avoir des effets profonds et durables sur la croissance économique, la prospérité sociale et la productivité des générations à venir.

- La construction, y compris de logements, d'hôpitaux, d'écoles et de corridors commerciaux, ne peut être accélérée si la main-d'œuvre n'est pas au rendez-vous.
- La passation des marchés de construction, en particulier pour les infrastructures de défense, risque de ne pas aboutir en raison de la paralysie liée aux procédures d'attribution de cotes de sécurité.



- Les changements transformationnels dans le domaine de la construction doivent être accompagnés d'une modernisation des pratiques de passation de marchés afin de soutenir l'innovation, l'efficacité et la réalisation des projets dans les délais impartis.

Dans cet esprit, nous sommes heureux de contribuer aux importantes délibérations que vous aurez en prévision du Budget 2026. Nous sommes prêts à développer cette proposition et à travailler avec vous afin de construire un Canada plus fort et plus résilient.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Veiller à ce que les politiques nationales en matière de main-d'œuvre offrent une parité de financement représentative (p. ex., contreparties de valeur équivalentes dans le cadre de programmes comme le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS), destinées à leurs homologues non-syndiqués de l'ensemble du secteur de la construction).

Depuis 2019, la construction est le seul secteur à connaître des pénuries de main-d'œuvre persistantes post-pandémie, en plus de taux de postes vacants élevés et persistants. De décembre 2019 à décembre 2025, la demande totale de main-d'œuvre dans le secteur de la construction a augmenté de 12,5 %. Comparativement, la moyenne de l'ensemble de l'industrie n'a augmenté que de 5,8 %, alors que la construction a plus que doublé la moyenne au cours de cette période.

Bien que nous apprécions les efforts déployés par le gouvernement pour répondre à la demande de main-d'œuvre nationale par l'entremise d'initiatives comme le PFIMS et le Fonds d'action pour la reconnaissance des diplômés étrangers, il convient de noter qu'environ seulement 30 % de l'industrie de la construction est syndiquée. Par conséquent, la conception de ces politiques de main-d'œuvre n'offre pas un accès équitable à la formation et au développement des compétences à l'ensemble du secteur.

L'ACC se réjouit du récent engagement de 6 G\$ de l'Énoncé économique du printemps visant à recruter, former et embaucher la main-d'œuvre dont le Canada a besoin pour se bâtir. Cependant, restreindre une grande partie de ce financement à des voies de distribution étroites comme le PFIMS ou les récentes initiatives exclusives au Sceau rouge limite sa portée et réduit son impact général. Si l'objectif est de galvaniser et de responsabiliser les travailleurs, défendre des politiques empêchant les travailleurs de la construction non syndiqués d'y participer envoie un signal contradictoire en désignant un « gagnant » et un « perdant ». Au final, cette approche sape les efforts visant à rassembler la main-d'œuvre nécessaire aux projets ambitieux envisagés par le gouvernement, car les efforts de développement de la main-d'œuvre ne sont pas, en pratique, accessibles à tous les travailleurs de la construction.



Par conséquent, pour préserver le principe d'équité quant au choix de la structure d'emploi des travailleurs de la construction, l'ACC recommande au gouvernement de veiller à ce que les futures politiques de financement de la main-d'œuvre soient mises en œuvre en tenant compte de la représentativité et de la parité de financement. Il faudra des décennies de collaboration stratégique pour atteindre l'objectif final d'une main-d'œuvre durable à long terme dans le secteur de la construction. Les efforts de développement de la main-d'œuvre ne peuvent se permettre d'isoler 70 % des travailleurs en les empêchant d'accéder à la formation dont ils ont besoin pour bâtir les maisons, les infrastructures et les corridors commerciaux dont le Canada dépend au quotidien.

Recommandation 2 : Entreprendre des réformes ciblées du système d'immigration, en partenariat avec le secteur de la construction, afin de mieux harmoniser les programmes d'immigration avec la sélection des nouveaux arrivants aux besoins actuels du marché du travail.

Selon ConstrForce Canada, près de 270 000 travailleurs (environ un cinquième de la main-d'œuvre de 2024) partiront à la retraite au cours de la prochaine décennie, laissant l'industrie confrontée à une pénurie de main-d'œuvre qui pourrait atteindre 108 300 travailleurs d'ici 2034. Nous avons déjà noté que les efforts de recrutement nationaux visant à attirer la prochaine génération de travailleurs de la construction exigent un changement sociétal à long terme. En l'occurrence, leur impact utile sur l'offre de main-d'œuvre ne se fera pas sentir avant des décennies. Par conséquent, afin de répondre à l'urgence et à l'ampleur des intentions de construction nationale du gouvernement, l'immigration est essentielle pour pallier la crise de main-d'œuvre.

L'ACC a toujours mis en évidence un paradoxe fondamental : la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est un facteur déterminant de la rapidité avec laquelle les grands projets peuvent démarrer. Alors que le gouvernement va de l'avant avec son mandat « Bâtir un Canada fort », il est difficile de concilier cette urgence avec la sous-utilisation persistante des voies d'immigration qui faciliteraient l'accueil de travailleurs de la construction. Les différentes voies axées sur la construction, comme le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), demeurent si systématiquement sous-utilisées qu'elles n'ont pas eu d'impact utile sur l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants admis au fil des ans.

Selon les *Consultations de 2025 sur les priorités économiques pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)*, environ 59,8 % des Canadiens et Canadiennes ont exprimé le besoin de donner la priorité aux nouveaux arrivants de la catégorie d'immigration économique des métiers. Pourtant, IRCC n'a fait que quatre rondes depuis l'introduction de cette catégorie en 2023, ce qui représente moins d'un dixième de l'immigration totale. Afin de réellement faciliter la formation et la croissance à long terme de la main-d'œuvre du secteur de la construction au Canada, l'ACC recommande d'entreprendre une réforme ciblée de l'immigration, en

consultation avec l'industrie, afin de fixer des objectifs et des critères d'admission des nouveaux arrivants harmonisés à la demande économique.

Recommandation 3 : Moderniser les modèles d'appels d'offres et de marchés publics du Canada afin d'optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables, tout en renforçant l'innovation, l'équité et la transparence.

De la conception à l'achèvement d'un projet, un marché public peut prendre des mois, voire des années. Ces dernières années, la pandémie de COVID-19, les droits de douane internationaux et la guerre en Iran ont intensifié ces défis, aggravant l'incertitude et les retards. Le risque est le principal facteur à l'origine des retards de projet, et une grande partie de ce risque est transmise aux entrepreneurs sous forme de responsabilité civile ou d'escalade des coûts, souvent sans aucun recours. Alors que le gouvernement analyse ses processus internes afin de réduire les formalités administratives, les coûts et les obstacles bureaucratiques, ces mêmes efforts devraient viser une modernisation des pratiques de passation de marchés.

Dans un contexte d'instabilité mondiale, le gouvernement a fait remarquer à juste titre qu'il devait se concentrer sur ce qu'il peut contrôler, notamment sur ce que le Canada choisit de construire, y compris sur les grands projets contribuant à l'essor de notre économie. Ainsi, la modernisation des appels d'offres et des marchés publics est une première étape à franchir pour intégrer une résilience à long terme dans l'environnement bâti du Canada. Une réforme de la passation de marchés réalisée en collaboration avec le secteur de la construction transformerait la vitesse d'exécution des projets, favoriserait l'innovation, améliorerait la gestion des risques et augmenterait la productivité générale, garantissant ainsi des projets livrés dans les délais et selon les budgets impartis.

Lorsqu'on regarde le portefeuille des projets de construction, la protection des coûts est l'indicateur clé permettant de passer de l'idée à un projet achevé. Dans cette optique, l'ACC encourage l'utilisation de modèles de réalisation de projets innovants et progressifs favorisant la participation précoce des entrepreneurs, tout particulièrement pour les projets plus importants et plus complexes de la liste des travaux du gouvernement. Compte tenu de l'état de désuétude actuel des méthodes d'approvisionnement, ces changements s'attaquent directement à l'escalade des coûts et aux risques de calendrier qui entraveraient autrement la bonne exécution des projets : des retards que le Canada ne peut pas se permettre en cette période d'instabilité.

Recommandation 4 : Adopter et promouvoir l'utilisation des documents normalisés du Comité canadien des documents de construction (CCDC) afin de simplifier les marchés publics, d'accroître la participation et de réduire les coûts de construction.

La concurrence loyale est le principe fondamental qui sous-tend les marchés publics. L'imprévisibilité de notre voisin du sud a toutefois accru l'incertitude dans l'ensemble du secteur, les entrepreneurs assumant la plus grande part des risques. Actuellement, ce risque est repoussé en aval, ce qui se traduit par des prix plus élevés, une diminution du nombre de soumissionnaires et, dans les cas extrêmes, en faillites; autant d'éléments qui pourraient perturber les projets et affaiblir le secteur et le Canada dans son ensemble.

Compte tenu de l'objectif du gouvernement de mettre les produits canadiens de l'avant dans ce contexte mondial en pleine évolution, cette recommandation peut être favorisée par l'adoption et la promotion de documents normalisés par l'industrie. Il convient de noter qu'aucun autre pays ne dispose vraiment d'un système par consensus comme le Comité canadien des documents de construction (CCDC). Le CCDC est un comité mixte national qui élabore des contrats de construction, des formulaires et des guides normalisés reflétant les pratiques exemplaires acceptées par l'industrie. De plus, l'approche consultative fondée sur le consensus du CCDC favorise une répartition équitable des risques, garantissant que les risques sont attribués aux parties selon leur capacité à les gérer et renforçant les résultats et la résilience des projets.

L'adoption de documents normalisés par l'industrie présente de nombreux avantages. L'utilisation d'un formulaire normalisé permet de simplifier la passation des marchés, d'élargir l'accès au marché et de réduire la probabilité de litiges. Les projets planifiés se déroulent ainsi selon les délais et le budget prévus, générant des économies tangibles pour les contribuables.

Recommandation 5 : Réévaluer la procédure d'attribution de cote de sécurité utilisée pour les marchés de construction afin de garantir une concurrence loyale, et pour que les projets soient livrés dans les délais impartis.

Malgré l'appel lancé par le gouvernement à toutes les parties prenantes afin qu'elles agissent rapidement pour accélérer les projets de construction nationale et réduire les formalités administratives, l'état actuel de la procédure d'attribution des cotes de sécurité est un obstacle persistant de la construction au Canada. Le problème est d'autant plus grave vu le nombre de projets de défense en cours d'élaboration.

Les changements apportés aux phases 1 et 2 mis en œuvre en 2021 ont, dans les faits, transféré l'importante charge documentaire et administrative du Programme de sécurité des contrats (PSC) aux entrepreneurs, sans pour autant améliorer les délais de traitement qui auraient atténué l'incidence sur les échéanciers de projets et les exigences en matière d'établissement des coûts. En vertu de ces changements, les entrepreneurs ne peuvent entamer le processus d'obtention d'une cote de sécurité pour leur personnel qu'après avoir remporté l'appel d'offres, ce qui crée un risque que les projets ne répondent pas du tout aux exigences de sécurité. En plus de transmettre la responsabilité aux



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

entrepreneurs, cette approche réduit la concurrence loyale en empêchant nombre d'entre eux de soumissionner, ce qui se traduit par un environnement de passation de marchés attribuant à tort les responsabilités du Canada en matière de sécurité nationale au maître d'ouvrage public plutôt qu'à l'État.

Si l'on considère le rôle essentiel que l'industrie de la construction joue quant à l'édification du Canada, le gouvernement doit reconnaître que les marchés publics de la construction sont uniques par leur ampleur, leur complexité et leur profil de risque. Cet ensemble de caractéristiques devrait être reflété dans le cadre des habilitations de sécurité. L'ACC recommande donc une évaluation de la procédure d'attribution des cotes de sécurité afin que les changements aux politiques réduisent grandement la charge administrative pesant sur les entrepreneurs et que ces politiques soient conformes à l'engagement de réaliser les projets efficacement, conformément aux calendriers établis, sans sacrifier les objectifs essentiels en matière de sécurité.

Une solution à ce problème pourrait être de créer un passeport d'habilitation de sécurité permettant de préqualifier les candidats qui ont déjà remporté des contrats de construction dans le passé. Il existe un précédent à une telle mise en œuvre, puisque des modèles similaires existent déjà dans des juridictions alliées comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Cette approche offre des avantages mutuels en créant un point d'accès unique et simplifié pour le gouvernement, tout en réduisant la charge administrative et le dédoublement d'efforts pour les entrepreneurs.

Conclusion

Au nom de l'ACC et de ses membres, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter ces recommandations.

Nous serions ravis de rencontrer le Comité afin de développer ces recommandations plus en détail. Notre industrie est fière du rôle qu'elle joue dans la construction des infrastructures qui font du Canada un pays fort en ces temps incertains. Nous sommes impatients de collaborer avec les services gouvernementaux afin de concrétiser cette vision ambitieuse.

Nous souhaitons au Comité beaucoup de succès lors de la préparation et de la mise en œuvre du Budget 2026.

Sincères salutations,

Rodrigue Gilbert



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

Président, Association canadienne de la construction